T59.XX effets toxiques d'autres émanations, gaz et fumées

X représente un chiffre quelconque, y compris toutes les sous-catégories du code diagnostic T59

Nombre de cas par année	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Extrapolation du nombre de cas par année	934	901
dont cas avec diagnostic isolé	840	840

Socio-démographie	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Age moyen	37.7	37.8
Age médian	35.96	35.99
Proportion des accidents professionnels	58%	57%
part des femmes	31%	32%

Frais de traitement (en CHF)	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Moyenne des prestations	1528	811
Médiane des prestations	485	477
10% des cas ont des prestations inférieures à	0	0
10% des cas ont des prestations supérieures à	2163	2008
Part de ces 10% de cas par rapport au total des prestations	65%	37%

Total des prestations d´assurance (en CHF)	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Moyenne des prestations	2716	909
Médiane des prestations	513	509
10% des cas ont des prestations inférieures à	52	50
10% des cas ont des prestations supérieures à	2264	2118
Part de ces 10% de cas par rapport au total des prestations	79%	42%

Jours indemnisés	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Nombre de cas avec indemnité journalière par année	84	64
Part de cas avec indemnité journalière	9%	7%
Médiane des prestations	31	8
Moyenne des jours indemnisés (sans rentes)	3	1
Médiane des jours indemnisés (sans rentes)	0	0

Rentes	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Nombre moyen de cas avec décès par année	2	1
Nombre moyen de cas avec IR par année	1	0
Part de cas avec IR	0.1%	0.0%
Degré d´invalidité moyen (tous les cas)	0.0%	0.0%
Degré d´invalidité moyen (cas avec IR)	67%	2100000%
Somme des degrés d´invalidité par année	40%	4%
Cas avec indemnités pour atteinte à l´intégrité	0%	0%

Extrapolation sur la base d´un échantillon de 263 cas reconnus LAA avec diagnostic(s) T59.XX
en 2016-2020, dont 234 avec ce(s) diagnostic(s) comme diagnostic principal
Pour les cas avec plusieurs diagnostics traumatiques, le diagnostic traumatique principal est celui dont les frais de traitement sont les plus élevés par rapport à la moyenne de tous les cas présentant ledit diagnostic.

T59.XX effets toxiques d'autres émanations, gaz et fumées

X représente un chiffre quelconque, y compris toutes les sous-catégories du code diagnostic T59

Répartition des frais de traitement et des prestations d´assurance (2)

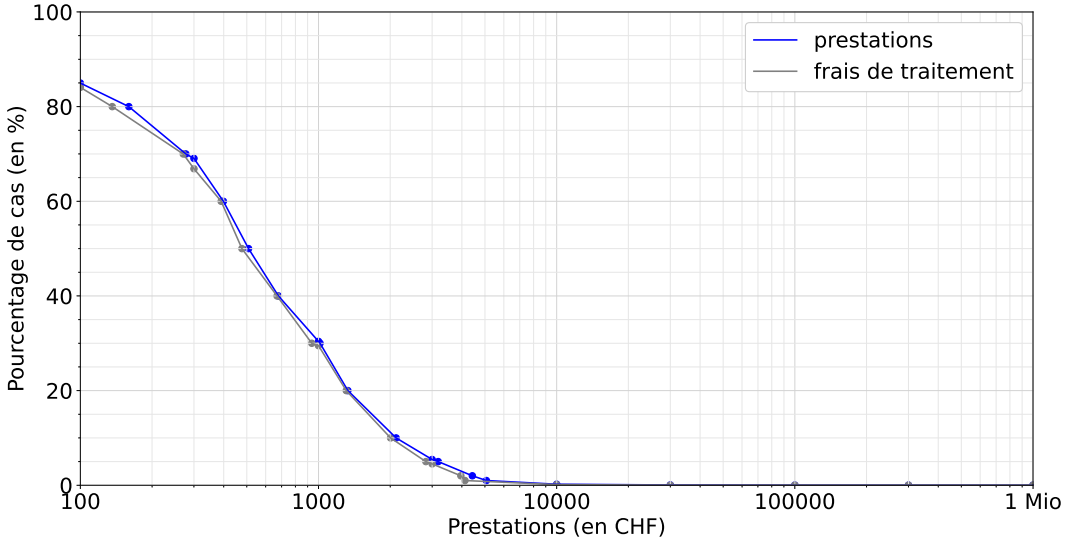

Jours indemnisés jusqu´à la reprise du travail ou la fixation d´une rente (2)

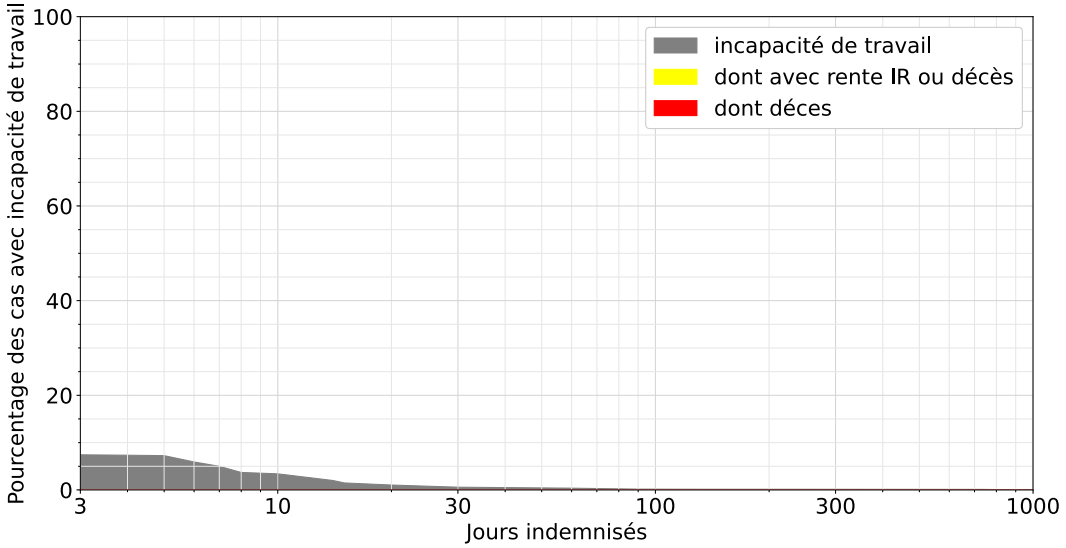

Exemple de lecture:
Après trois mois,0 % des accidentés ne sont pas encore aptes au travail.
Une rente a été allouée pour 0.1% des cas, dont 0.0% de rentes invalidité et 0.1% des cas de décès.